

Éléments de politique internationale d'une Stratégie à long terme sur l'énergie et le changement climatique pour le Canada

**Note d'information à l'intention du ministre de l'Environnement
Préparée par la
Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie
Septembre 2006**

Introduction

Cette note d'information au ministre présente un avis donné par la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRNEE) sur les éléments clés de politique internationale d'une Stratégie à long terme sur l'énergie et le changement climatique pour le Canada. Elle représente la troisième et dernière partie d'un ensemble plus large de recommandations de la TRNEE au gouvernement sur la politique de changement climatique du Canada au-delà de 2012.

Dans la première phase de ce travail, la TRNEE a fourni des orientations à l'égard de la 11^e Conférence des parties (CdP 11) de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique, dont le Canada a été l'hôte à Montréal en novembre 2005. Dans la deuxième phase terminée récemment, la TRNEE a abordé les grandes possibilités et les grands défis du Canada à l'égard de son avenir énergétique et climatique, à l'horizon prévisionnel 2050.

La présente note d'information met l'accent sur les trois défis de politique internationale que le Canada devra relever dans toute stratégie à long terme sur l'énergie et le changement climatique :

- intégrer les objectifs reliés au changement climatique dans la politique étrangère du Canada et dans ses politiques d'aide internationale et de développement;
- améliorer les perspectives économiques pour le Canada en faisant la promotion du commerce des technologies reliées au climat;
- veiller à ce qu'un éventuel marché du carbone au Canada soit lié aux marchés internationaux du carbone.

La note d'information décrit brièvement les grandes tendances et les grands enjeux actuels et émergents dans chacun des trois secteurs de politique internationale et elle recense des possibilités d'action sous forme de recommandations à soumettre à l'examen du gouvernement.

L'analyse et les recommandations représentent le consensus des membres de la TRNEE et sont fondées sur les rapports de recherche commandés¹. Dans le cas de la politique étrangère, des

¹ Ces rapports sont : *Options Paper: Integrating Canada's Climate Change Objectives into its Foreign Policy, Aid and Trade Objectives*, par John Kirton et Sarah Richardson, 2006; *Development of a Trade Promotion Strategy for Climate-related Technologies in Canada*, par Strategies for Change, 2006; et *Consistency in Carbon Markets: Linking Canada's Domestic Market to International Markets*, par Natsource, 2006. Pour obtenir des exemplaires de ces rapports, veuillez communiquer avec la TRNEE par courriel à admin@TRNEE-trnee.ca ou par téléphone au 613-992-7189.

politiques d'aide internationale et de développement, et de la politique sur le commerce international, l'information présentée dans ces rapports a été complétée par des rencontres avec des intervenants et des experts techniques.

Le changement climatique et la politique internationale

La TRNEE croit que le changement climatique, grâce à ses liens étroits avec la politique énergétique, est devenu l'un des plus importants défis auxquels sont confrontés le Canada et la communauté internationale à l'aube du XXI^e siècle.

Le changement climatique transcende les frontières économiques, environnementales et sociales. Compte tenu de ce que l'on sait de ses répercussions sur le Canada, notamment dans la région vulnérable de l'Arctique, la TRNEE croit que la politique sur le changement climatique doit avoir des liens directs avec la politique étrangère du Canada, ses politiques d'aide internationale et de développement, et sa politique sur le commerce international, notamment sous l'aspect de la souveraineté, de la sécurité nationale et de la stabilité économique. Les enjeux comme la sécurité énergétique ne font qu'exacerber la nécessité d'intégrer la prise en compte du changement climatique dans tous les aspects pertinents de la politique canadienne.

- *Politique étrangère* : Très peu d'éléments de politique étrangère ne seront pas touchés par le changement climatique ou les politiques canadiennes sur le changement climatique. L'une des façons possibles de relier les préoccupations sur le changement climatique et la politique internationale du Canada au sens large passe par les grands partenariats bilatéraux établis par le Canada et par son rôle au sein de grandes institutions internationales, soit le G8, l'Accord de libre-échange nord-américain, le Conseil de l'Arctique et bien d'autres. La façon dont les parties à ces relations approcheront, ou n'approcheront pas, le changement climatique aura une incidence sur la marge de manœuvre dont jouira le Canada sur cette question.

Les répercussions possibles du changement climatique dans l'Arctique canadien, notamment la disparition de la glace marine qui empêche actuellement le passage du Nord-Ouest de devenir un détroit international, soulèvent de sérieuses préoccupations à l'égard de la souveraineté nationale et de la sécurité.

Les relations entre le Canada et les économies en développement seront elles aussi influencées par le changement climatique. Par exemple, le changement climatique pourrait augmenter l'incidence ou la gravité d'événements météorologiques extrêmes comme les ouragans, augmentant le niveau de menace général du pays et de menace à la sécurité de la population. De tels événements pourraient entraîner des pressions sur le Canada pour qu'il affecte ses ressources militaires limitées à l'aide aux victimes à l'étranger. Les effets du changement climatique pourraient également alimenter des conflits fondés sur les pénuries (notamment d'eau et de nourriture), qui viendraient ajouter à l'engagement du Canada envers le développement de la paix et la sécurité des populations à l'étranger et déclencher de vastes mouvements migratoires et de nouvelles vagues de réfugiés. Le Canada doit donc faire une priorité de l'atténuation mondiale et, lorsque possible, de l'adaptation nationale dans ces pays (voir la discussion ci-dessous).

- *Politiques d'aide internationale et de développement* : Les politiques canadiennes en matière d'aide internationale et de développement doivent tenir compte de la capacité des pays en développement de traiter les aspects existants et émergents du changement climatique. Cela signifie différentes choses pour différents pays.

Dans le cas des pays de plus petite taille et des régions les plus vulnérables (comme les zones côtières de faible élévation et les états insulaires), le changement climatique présente un risque fondamental pour leur bien-être économique et social. Ces pays en développement souffriront probablement d'une incidence accrue de phénomènes météorologiques violents, de l'élévation du niveau des mers et de modifications aux régimes de précipitation. Le Canada peut les aider à développer, sur une période relativement courte, la capacité de s'adapter au changement climatique.

Pour bon nombre de pays à revenu moyen en croissance rapide, l'atténuation représente un défi important. L'Inde, le Brésil, la Chine et le Mexique sont appelés à devenir des émetteurs importants de gaz à effet de serre (GES) et à surpasser les émissions des économies industrialisées plus anciennes d'ici 2020. Le Canada peut contribuer à éclairer les décisions qui sont prises aujourd'hui dans ces pays en matière d'utilisation de l'énergie, d'infrastructure de transport, de foresterie, d'agriculture et d'urbanisation et qui auront une incidence marquée sur les niveaux futurs d'émissions de GES.

- *Politique commerciale* : Le commerce et l'investissement internationaux offrent des possibilités de développement et de diffusion des technologies liées à l'énergie et au climat. Les transferts technologiques potentiels couvrent un large ensemble de processus, y compris des flux d'expertise, d'expérience et d'équipement, pour l'atténuation des effets du changement climatique et l'adaptation à celui-ci. En améliorant ces processus de transfert de technologie, les entreprises canadiennes ayant une expertise en matière de technologies liées au climat pourront tirer avantage des nouveaux marchés importants qui émergeront à mesure que les pays du monde réagissent au changement climatique.

La présente note d'information explore certains des plus importants défis auxquels sera confronté le Canada dans ce contexte politique général.

Défi 1

Intégrer le changement climatique dans la politique étrangère et les politiques d'aide internationale et de développement du Canada

Observations

L'approche canadienne du changement climatique doit intégrer un large éventail de politiques nationales et internationales.

Le changement climatique est en lui-même un défi politique mondial. Une réponse efficace appelle l'intervention de plusieurs pays, régions et populations, et il suppose un leadership soutenu et une coordination supérieure et dans l'ensemble des politiques pertinentes en matière de politiques économiques, environnementales et sociales.

Même au Canada, la nature globale et multidimensionnelle du changement climatique fait en sorte qu'aucun ministère ou organisme ne peut prétendre agir seul. Une approche claire, coordonnée et intégrée s'impose, en commençant par le gouvernement fédéral et en incluant les provinces et les territoires, l'industrie et les autres groupes intéressés.

Le Canada doit déterminer stratégiquement dans quels secteurs il concentrera ses efforts.

Participant actif de la communauté internationale, le Canada peut faire progresser ses objectifs de changement climatique au sein d'un ensemble varié de partenariats et d'organismes internationaux. Il doit prendre en considération les secteurs où il exerce une influence, le fait que d'autres pays partagent une préoccupation commune face au défi posé par le changement climatique et la présence d'une capacité démontrée d'intégration des politiques.

En plus de son engagement actuel envers la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Canada doit se tourner vers des institutions internationales bien placées pour intégrer la question du changement climatique à d'autres secteurs de politiques, comme la politique énergétique (y compris la sécurité énergétique), la politique étrangère et les politiques sur l'aide internationale et le développement. À cet égard, les principales institutions sont le G8, l'Accord de libre échange nord-américain (ALENA, un accord entre le Canada, les États-Unis et le Mexique) et le Conseil de l'Arctique (qui compte parmi ses membres les États-Unis, la Russie et les pays nordiques).

L'éventail de partenariats dont jouit le Canada peut être utilisé pour faire avancer ses objectifs en matière de changement climatique, notamment dans le cas des États-Unis, notre principal partenaire commercial, mais aussi le gardien conjoint de l'Arctique nord-américain. Des partenariats bilatéraux avec les grands émetteurs actuels de carbone et avec les puissances émergentes comme la Chine et l'Inde peuvent aussi être développés. Par ailleurs, les relations entre le Canada et les principaux pays en développement et en transition offrent des possibilités au double plan de l'atténuation et de l'adaptation.

Recommandations

La TRNEE a cerné les actions potentielles suivantes dans le secteur de l'intégration des objectifs de changement climatique à la politique étrangère et aux politiques d'aide internationale et de développement du Canada.

1. Partenariats stratégiques bilatéraux

Recommandation

Le Canada devrait élaborer une approche intégrée de la création de nouveaux partenariats et de nouvelles alliances favorisant les intérêts économiques et environnementaux du Canada avec les pays « consommateurs » et les pays « producteurs » d'énergie, en commençant par les États-Unis et la Russie.

Justification

Le large éventail de partenariats bilatéraux auxquels le Canada est partie présente le premier niveau de possibilités d'avancement des objectifs de changement climatique par des alliances stratégiques.

Le Canada a déjà signé des ententes bilatérales sur le changement climatique avec plusieurs partenaires importants, notamment le Groupe de travail bilatéral canado-américain sur le changement climatique et la Déclaration-cadre pour la coopération en matière d'environnement au XXI^e siècle entre le Canada et la Chine, qui fait une priorité de la coopération en matière

d'énergie et de changement climatique. Le défi pour le Canada consiste à utiliser ces groupes de travail comme tremplins vers des discussions stratégiques supérieures sur les enjeux du changement climatique, notamment avec ses partenaires du G-8 et du G-20. De cette façon, le Canada pourrait intégrer plus étroitement les instruments actuels et les nouveaux instruments portant sur le changement climatique dans sa politique étrangère et dans le développement des accords sur le commerce et sur le développement avec ces pays.

En matière de changement climatique, le Canada doit accorder la priorité à ses relations avec les États-Unis, son principal partenaire commercial. Le gouvernement canadien a déjà manifesté un engagement clair envers l'amélioration des relations entre le Canada et les États-Unis. La coopération sur le changement climatique permettrait de revitaliser le partenariat dans des domaines comme la qualité de l'air et la promotion de l'utilisation propre et efficace des ressources énergétiques.

Le Canada devra également se demander de quelle façon ses objectifs en matière de changement climatique peuvent affecter ses relations avec des pays à l'extérieur de l'Amérique du Nord et qui sont, ou qui seront bientôt, d'importants émetteurs de carbone, notamment la Russie, la Chine et l'Inde. Le Canada pourrait examiner la possibilité d'établir des alliances stratégiques avec ces pays, en mettant l'accent sur la promotion du commerce. Cette approche reconnaît la réalité voulant que le Canada ne dispose pas d'un marché intérieur suffisamment important pour soutenir un secteur de technologie de classe mondiale en matière de changement climatique. Le Canada pourrait utiliser ces alliances pour développer son avantage concurrentiel en matière de technologies propres (notamment le stockage du carbone et la récupération assistée des hydrocarbures) et d'énergies renouvelables (notamment la biomasse, l'hydrogène et l'énergie éolienne) et appuyer les transferts de technologies. Ces efforts comprendraient le traitement des enjeux liés à l'accès aux marchés et aux tarifs douaniers sur les biens et services environnementaux.

Il existe surtout une occasion de développer de solides relations avec la Russie. À ce jour, on a accordé trop peu d'attention au potentiel offert par un partenariat spécial avec la Russie. Le Canada et la Russie ont la responsabilité de la plus grande partie terrestre et maritime de la riche et fragile région nordique de la planète. Ils sont tous deux des fédérations de cultures et de peuples diversifiés. Peut-être encore davantage que tout autre pays, le Canada occupe une position privilégiée pour établir avec la Russie un partenariat stratégique sur le changement climatique, mettant initialement l'accent sur la protection de l'Arctique.

En ce qui a trait aux pays en développement, le Canada devrait porter attention à ses liens avec les principales économies en développement, par exemple avec l'Inde. L'Inde est une puissance émergente en croissance rapide, membre fondateur du Partenariat Asie-Pacifique sur le développement propre et le climat (Asia-Pacific Partnership on Clean Development and Climate), qui a des liens démographiques avec le Canada, et à titre de membre du Commonwealth. Le Canada a annoncé son intention de négocier une entente bilatérale de libre-échange avec l'Inde, offrant une occasion de présenter et de promouvoir les objectifs canadiens en matière de changement climatique.

2. Accent sur une réponse politique pour l'Amérique du Nord

Recommandation

Les ministres de l'Environnement et des Affaires étrangères devraient faire en sorte que la politique étrangère du Canada en matière de changement climatique donne la priorité à l'Amérique du Nord, en faisant usage d'instruments efficaces déjà en place comme la Commission mixte internationale, la Commission de coopération environnementale et le Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité.

Justification

Tel qu'indiqué à la recommandation 1, c'est peut-être en Amérique du Nord qu'existe le plus grand potentiel immédiat d'intégration des objectifs de changement climatique à la politique étrangère. Il y a également une raison convaincante de mettre l'accent sur la réponse politique en Amérique du Nord : le Canada et les États-Unis devront s'attaquer ensemble au changement climatique. Ils doivent trouver, et le plus tôt sera le mieux, des façons de composer avec les conflits potentiels découlant de l'incidence prévue des changements climatiques (sur la souveraineté de l'Arctique, sur les eaux limitrophes, etc.) avant que ces conflits ne s'aggravent.

Plusieurs instruments sont déjà en place pour poursuivre les objectifs liés au changement climatique à l'échelle régionale en Amérique du Nord. Ces instruments peuvent aider le Canada et les États-Unis à faire progresser le renforcement de la coopération bilatérale, et ils peuvent renforcer l'engagement trilatéral entre le Canada, les États-Unis et le Mexique. L'un de ces instruments est la Commission de coopération environnementale (CCE) qui a déjà le mandat d'intégrer les préoccupations environnementales et économiques, y compris le changement climatique et le commerce.

Le Partenariat nord-américain pour la sécurité et la prospérité (PSP) émerge comme le second instrument important par lequel le Canada, les États-Unis et le Mexique pourraient engager efficacement une approche nord-américaine des enjeux touchant l'énergie et le changement climatique. Il existe une occasion immédiate pour le Canada de poursuivre ses objectifs en matière de changement climatique dans le cadre du processus du PSP, qui couvre un large éventail d'enjeux comprenant l'énergie, le transport et l'environnement. Le Canada peut aborder le changement climatique non seulement dans le cadre du programme de travail en environnement du PSP, mais aussi dans le cadre des programmes de travail sur le transport et l'énergie, en insistant sur la nécessité d'adopter une approche intégrée et coordonnée dans le cadre de l'entente. Il peut également faire appel à des institutions comme la Commission mixte internationale pour les questions relatives aux eaux limitrophes, afin d'explorer les possibilités de coopération sur les questions d'adaptation. Des groupes comme la CCE et le PSP peuvent, en travaillant de concert, contribuer à mettre de l'avant une approche intégrée de la gouvernance nord-américaine pour un ensemble de questions associées au changement climatique.

3. Priorité sur l'Arctique

Recommandation

Le Canada devrait rapidement élaborer une stratégie d'atténuation et d'adaptation pour le changement climatique, en partenariat avec d'autres pays. Il existe des possibilités immédiates de mettre à jour et de renforcer le programme de politique étrangère nordique du Canada et d'augmenter la capacité du Conseil de l'Arctique de susciter des relations circumpolaires et de coordonner les politiques.

Le Canada devrait également se demander s'il doit négocier un régime de gestion et de réglementation du transport maritime pour le passage du Nord-Ouest avec les États-Unis, le Danemark et la Russie.

Justification

Les défis posés par le changement climatique dans l'Arctique exigent du Canada qu'il intègre les considérations relatives au changement climatique dans ses objectifs de politique étrangère par l'entremise des instruments unilatéraux, bilatéraux et multilatéraux existants. La politique étrangère relative au Nord est intégralement liée aux objectifs du Canada en matière de changement climatique, à la souveraineté et à la sécurité du Canada, de même qu'à l'environnement fragile et important à l'échelle mondiale de la région, et à la culture et à la survie de son peuple.

Il existe des preuves croissantes voulant que les effets du changement climatique contribuent déjà à intensifier les défis posés à la politique étrangère et à la souveraineté du Canada, menaçant de faire fondre la couverture de glace du passage du Nord-Ouest et de faire des eaux libres un détroit international. Le Canada doit dès maintenant se demander comment les collectivités et l'environnement de la région peuvent être protégés devant cette nouvelle situation. Pour les mêmes raisons, le Canada doit également tendre la main à d'autres pays (comme le Danemark, les États-Unis et la Russie) qui ont également des territoires dans l'Arctique.

Le Canada dispose d'un certain nombre d'avenues pour faire la promotion de l'atténuation et de l'adaptation dans l'Arctique en renforçant la coopération bilatérale et circumpolaire. Depuis 2000, la politique étrangère du Canada dans le Nord est guidée par le *Volet nordique de la politique étrangère du Canada*. Bien que la politique énoncée dans ce document souligne l'importance des relations bilatérales entre le Canada et les autres puissances nordiques, notamment la Russie, elle ne fait aucune mention significative de la menace posée par le changement climatique. Cette politique doit être mise à jour afin d'inclure les réalités émergentes et prochaines du changement climatique dans le Nord, notamment en ce qui a trait à l'intégration des constatations de l'Évaluation de l'impact du changement climatique dans l'Arctique. Le nouveau gouvernement du Canada a indiqué qu'il y aurait de nouvelles ressources et de nouveaux investissements dans les capacités arctiques. De plus, la première déclaration du premier ministre en matière de politique étrangère a porté sur le rôle du Canada dans l'Arctique.

Le Conseil de l'Arctique, une tribune de renforcement de la coopération et de la coordination entre les États arctiques, a un rôle de premier plan à jouer dans l'intendance de cette région fragile, qui est à la fois si importante dans le système naturel de contrôle climatique de la Terre et si fragile aux effets du changement climatique. Le Canada est au nombre des pays qui ont fondé le Conseil en 1996. Le Conseil comprend maintenant les États-Unis, la Russie, la Suède, la

Norvège, la Finlande, le Danemark et l'Islande, ainsi que des représentants des peuples autochtones du Nord.

Le Conseil est bien placé pour jouer un rôle de premier plan afin d'aider le Canada à intégrer le changement climatique dans sa politique étrangère puisqu'il a déjà atteint dans son fonctionnement institutionnel un degré d'intégration qui n'existe dans aucune autre organisation internationale à laquelle participe le Canada. Le changement climatique est déjà au premier rang des préoccupations du Conseil de l'Arctique. Compte tenu qu'il représente les gouvernements et les peuples les plus directement touchés par le changement climatique et une région qui paie déjà le coût de l'inaction, le Conseil est une tribune très utile que le Canada peut utiliser pour faire progresser les relations et la coordination des politiques dans la région circumpolaire. Le Canada pourrait notamment favoriser un élargissement prudent de la composition du Conseil, promouvoir des évaluations techniques d'importance et recenser les possibilités de favoriser ces évaluations sur la scène nationale et sur d'autres tribunes internationales. Le Canada pourrait plus particulièrement aider le groupe à mettre l'accent sur le contrôle du changement climatique, la promotion de la sécurité humaine et le développement durable dans la région.

À la lumière de ces possibilités, le gouvernement fédéral devrait examiner la possibilité de créer une institution nationale chargée de soutenir l'influence du Canada sur la tribune, une institution qui regrouperait non seulement les principaux ministères fédéraux et les gouvernements des territoires, mais aussi les peuples autochtones de l'Arctique.

4. Politique du Canada en matière de développement

Recommandation

Le Canada devrait faire appel à sa politique en matière de développement et aux nouvelles ressources promises pour appuyer explicitement les objectifs du Canada en matière de changement climatique.

Justification

Le nouveau gouvernement ayant promis d'octroyer de nouvelles ressources pour l'aide au développement, le Canada a maintenant la possibilité d'intégrer systématiquement ses objectifs en matière de changement climatique dans sa coopération au développement. Le Canada peut également miser sur le travail fait par l'Agence canadienne de développement international pour appuyer les efforts d'atténuation et d'adaptation des pays en développement.

Il existe en particulier des possibilités d'intervention dans les domaines suivants :

- utilisation des analyses environnementales et des évaluations environnementales stratégiques dans le cadre des projets et des politiques de développement international afin de veiller à ce que les mesures d'atténuation et d'adaptation en matière de changement climatique soient intégrées dès le départ dans la mise en œuvre des politiques et des projets;
- utilisation du Comité d'aide au développement de l'OCDE pour coordonner de façon plus complète l'aide officielle au développement, s'harmonisant plus étroitement avec la priorité d'atténuation et d'adaptation en matière de changement climatique;
- travail avec les bénéficiaires de l'aide officielle au développement afin de donner priorité aux enjeux du changement climatique dans les plans de développement nationaux;

- développement de la capacité d'adaptation et intégration de cette capacité dans les programmes de développement multilatéraux.

Défi 2

Promotion des possibilités commerciales pour les technologies liées au climat

Observations

L'expansion du commerce des technologies liées au climat représente une occasion économique importante pour le Canada.

À titre de pays exportateur d'énergie dépendant du commerce, le Canada a un fort intérêt national à promouvoir les technologies liées au climat. Ces technologies comptent parmi les outils les plus importants pour permettre au Canada et aux autres pays de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer l'efficacité énergétique. Elles comprennent un large éventail de technologies d'efficacité énergétique, d'énergies renouvelables et d'énergies de remplacement allant des turbines à gaz à très haute efficacité à la production hydroélectrique à petite échelle, en passant par les biocarburants, les piles à combustible à l'hydrogène et les technologies de traitement des déchets à haute efficacité énergétique.

Les entreprises canadiennes jouissent d'une expertise internationale dans un certain nombre de ces secteurs. L'expertise canadienne est reconnue dans le secteur des piles à combustible à l'hydrogène, de la production électrique à petite échelle dans des centrales au fil de l'eau, de l'énergie solaire, des biocarburants, et de la séquestration carbonique géologique et biologique.

Le marché intérieur canadien à lui seul est insuffisant pour assurer la durabilité d'un secteur des technologies liées au climat.

Le marché canadien est trop petit pour soutenir seul un secteur dynamique des technologies liées au climat. Les entreprises canadiennes ayant une expertise dans ce secteur devront avoir accès au marché mondial d'un billion de dollars (en hausse constante) pour prospérer. Elles auront toutefois besoin d'aide pour saisir les occasions d'exportation et collaborer entre elles pour pénétrer les marchés mondiaux.

Il est temps d'adopter une nouvelle stratégie de promotion mettant l'accent sur les possibilités commerciales spécifiques générées par le changement climatique.

Le Canada doit se doter d'une stratégie lui permettant de renforcer et d'accroître la compétitivité de ses fournisseurs de technologies liées au climat. Comme premier pas, le gouvernement devrait développer une compréhension nette des capacités actuelles du secteur des technologies liées au climat au Canada et des créneaux que ce secteur peut occuper sur les marchés internationaux et canadiens.

Une nouvelle stratégie canadienne de promotion commerciale pour les technologies liées au climat devrait refléter :

- *la capacité entrepreneuriale et technologique des entreprises canadiennes, y compris l'expérience de gestion, la capacité des ressources humaines, l'excellence technologique et la capacité d'obtenir du financement;*
- *une compréhension claire des moteurs du marché, reconnaissant les réalités de l'entrée sur le marché, du développement et de la durabilité;*
- *la réactivité aux échéanciers, tant dans le cadre de l'actuel protocole de Kyoto qu'au-delà de celui-ci.*

Tous ces facteurs convergent pour créer les conditions nécessaires et la préparation à la commercialisation permettant de connaître du succès dans le domaine des exportations de technologies.

Recommandations

La TRNEE a cerné les possibilités suivantes d'amélioration des perspectives commerciales pour les technologies canadiennes liées au climat.

5. Stratégies et programmes existants de promotion commerciale

Recommandation

Le gouvernement fédéral devrait diriger l'établissement d'un effort de promotion commerciale mieux intégré et simplifié pour les technologies liées au climat.

Justification

Il existe des préoccupations à l'égard du manque de coordination et d'intégration entre les programmes actuels de promotion commerciale et les programmes en matière de changement climatique. Du point de vue des entreprises canadiennes qu'ils s'efforcent de servir, les différents programmes fédéraux et provinciaux de promotion commerciale peuvent paraître contradictoires et créer de la confusion.

En outre, de nouveaux programmes fédéraux touchant le développement et la promotion des technologies liées au climat ont été créés parallèlement aux programmes existants. Parfois, de nouvelles organisations sont créées ou de nouveaux mandats sont donnés dans des secteurs particuliers de politiques, notamment l'infrastructure urbaine, les programmes autochtones, le développement des technologies et la gestion des forêts. Ceci peut entraîner un fractionnement organisationnel faisant en sorte que la nouvelle aide financière au développement des exportations est dispersée et n'est pas coordonnée avec les programmes antérieurs. De nouvelles couches donnent naissance à de nouveaux processus, à de nouveaux échéanciers, à de nouvelles exigences d'admissibilité et à de nouveaux frais de transaction. Souvent, la valeur additionnelle de l'aide est faible en comparaison des coûts engagés pour l'obtenir.

Enfin, il existe une préoccupation selon laquelle les programmes canadiens destinés aux créneaux technologiques tendent à agir sur des aspects limités du marché global auquel sont confrontés les fournisseurs de technologie, les clients et le gouvernement dans son ensemble. Par exemple, le Canada peut limiter le soutien qu'il accorde à la vente d'un produit, alors que ses concurrents peuvent coordonner leurs efforts sur une base plus systématique englobant la vente du produit, le financement des différentes étapes de développement, les programmes de formation et l'aide de gouvernement à gouvernement sur les politiques et les règlements pertinents. Les lacunes des programmes de soutien peuvent faire en sorte que les entreprises perdent leur avantage concurrentiel sur les marchés mondiaux. La gamme de programmes canadiens touchant les technologies liées au climat devrait accompagner le développement de la technologie depuis l'étape de la R et D jusqu'à la pénétration des marchés étrangers.

6. Plateformes technologiques nationales

Recommandation

Le gouvernement fédéral devrait diriger les efforts de développement des plateformes technologiques, en mettant l'accent sur les technologies canadiennes de pointe liées au climat, afin d'aider à démontrer le potentiel commercial et la viabilité des exportations.

Justification

Le Canada devrait faire preuve de prudence dans la promotion à l'étranger de solutions qui ne sont pas éprouvées au pays. Pour offrir une nouvelle technologie au pays, des plateformes technologiques pourraient être créées afin de réunir les chercheurs, l'industrie, les gouvernements et les autres parties intéressées. Ces plateformes supposent l'établissement d'une vision à long terme et d'une stratégie cohérente traitant des exigences techniques et non techniques permettant d'optimiser le développement, le déploiement et l'utilisation d'une technologie en particulier. Elles aident le marché intérieur à générer et à mettre à l'essai de nouvelles technologies et contribuent ainsi à en assurer la préparation et le succès. Associé à des projets internationaux de démonstration dans les marchés potentiels, le concept des plateformes technologiques peut contribuer à faire la preuve du potentiel commercial et de la viabilité à l'exportation. Les plateformes peuvent servir à orienter l'investissement, conduisant à une augmentation du commerce des technologies et des services liés au climat. L'une des principales plateformes au Canada est l'International Test Centre for Carbon Dioxide Capture (centre international d'essai pour le captage du dioxyde de carbone) de l'Université de Regina et les installations d'essai qui y sont associées, à Boundary Dam.

La Commission européenne a entrepris de créer des plateformes technologiques afin de favoriser des partenariats public-privé efficaces entre le milieu de la recherche, l'industrie, les institutions financières, les utilisateurs et les décideurs. On attend de ces plateformes technologiques, entre autres pour l'hydrogène, les cellules photovoltaïques et les nanotechnologies, qu'elles fournissent une impulsion permettant de mobiliser la recherche et l'innovation, et qu'elles facilitent l'émergence de marchés « d'ouverture ».

Pour le Canada, il sera important de faire en sorte que les stratégies de développement et de déploiement des technologies reconnaissent et complètent les initiatives actuelles prometteuses. Il est important de soutenir des initiatives comme Technologies du développement durable Canada, Mesures d'action précoce en matière de technologie, les laboratoires du Centre de la technologie de l'énergie de CANMET de Ressources naturelles Canada, le Centre d'aide à la décision sur les énergies propres RETScreen International. Tel que souligné à la recommandation 5, la coordination des programmes gouvernementaux à tous les paliers est essentielle pour combler les lacunes et bâtir des partenariats. Parmi les exemples de coordination des efforts, notons l'Équipe commerciale Canada de l'environnement et l'Energy Innovation Network (ou EnergyINet).

7. Règlements sur le contenu canadien

Recommandation

Les programmes de promotion commerciale devraient jouir d'une plus grande souplesse afin de pouvoir mettre l'accent sur la façon dont les avantages pour le Canada sont réalisés plutôt que de devoir adhérer à des règles strictes sur le contenu canadien aux premières étapes du développement.

Justification

Les premières étapes du développement des technologies liées au climat ne connaissent habituellement pas de frontières. Elles partagent plutôt de nombreux attributs par-delà les frontières internationales, notamment les connaissances, le personnel, le capital, les milieux de travail et le financement gouvernemental. Il est tout aussi difficile de définir le « contenu canadien » au début du développement.

Malgré cela, les seuils actuels de contenu canadien font partie des grilles de tous les programmes de soutien. Les demandeurs doivent parfois faire des concessions ou encourir des frais pour satisfaire aux critères d'admissibilité, à leur désavantage ou sans qu'ils n'en tirent un avantage perceptible. L'avantage ultime pour le Canada, dans le marché commercial, peut très bien n'avoir aucune relation avec le contenu canadien aux premières étapes du développement.

Pour les premières étapes de développement, une stratégie de soutien des technologies liées au climat devrait mettre davantage l'accent sur les perspectives globales à long terme et accorder moins d'importance aux règlements sur le contenu canadien. Bien que le contenu canadien soit important, les programmes de promotion devraient avoir la souplesse nécessaire pour mettre l'accent sur la façon dont les avantages pour le Canada sont réalisés.

8. Développement initial du marché

Recommandation

Le gouvernement fédéral devrait aider les petites entreprises canadiennes à s'imposer sur les marchés étrangers par un soutien ciblé continu et amélioré pour la conception et le développement des projets.

Justification

Le soutien fédéral des premières phases du travail de faisabilité constitue un potentiel « pied dans la porte » pour les entreprises canadiennes de plus petite taille. Les pays concurrents financent souvent la totalité de ce type de travail afin d'en obtenir les avantages et permettre à leurs entreprises d'établir rapidement une position dans le marché.

Le Canada doit améliorer davantage son soutien stratégique des activités initiales de développement des marchés, comme la conception et le développement des projets, sur la base des quatre piliers de la promotion commerciale : la sensibilisation, la mise en valeur de la technologie, la mise en place d'un environnement favorable et le succès sur le marché mondial. Les firmes de plus petite taille ont souvent le potentiel, mais non les ressources financières, pour faire ce travail de base.

9. Régime de commerce international

Recommandation

Le Canada devrait continuer de soutenir son industrie des technologies liées au climat en travaillant à la mise en place d'un régime de commerce international qui encouragerait la diffusion de la technologie et de l'expertise environnementales.

Justification

Il en va de l'intérêt du Canada de devenir plus concurrentiel dans le développement, la commercialisation et la mise en marché des technologies de pointe pour les énergies propres. Une participation active aux négociations de l'Organisation mondiale du commerce permettrait au Canada de se positionner pour bénéficier des occasions et des relations commerciales.

Défi 3

Faire en sorte que le marché canadien du carbone et des émissions de GES soit lié aux marchés internationaux

Observations

Le marché mondial du carbone et des émissions de GES est déjà en place et devrait atteindre 3 billions de dollars en 2020.

L'accès aux marchés mondiaux du carbone est crucial tant pour une conformité économiquement efficace que pour le financement du déploiement de la technologie. Les marchés du carbone peuvent faire en sorte que les réductions du carbone inhérentes à un projet servent à deux fins : aider au financement du projet et faire en sorte que la valeur du projet se maintienne après sa mise en œuvre initiale.

Le fondement d'un marché mondial d'émissions de carbone et de GES est aujourd'hui une réalité, différents marchés régionaux étant déjà en place ou en développement (voir ci-dessous). Bien que le potentiel futur d'un marché du carbone ait fait l'objet de beaucoup de spéculations, on estime aujourd'hui que sa valeur pourrait fort bien atteindre 3 billions de dollars dans moins de 15 ans.

L'expérience nous apprend que les marchés d'échange d'émissions peuvent permettre à l'industrie d'atteindre la conformité environnementale d'une manière efficace au plan économique. En fait, ces marchés sont bien compris et ont prouvé dans le passé qu'ils pouvaient permettre de réduire les émissions tout en permettant à l'industrie de faire des économies. En 1995, l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis a mis en place un programme d'échange de dioxyde de soufre dans les États du Nord-Est dans le but de corriger le problème des pluies acides. Le programme a permis de réduire les émissions de 80 p. 100, et ce, à une fraction du coût estimé au départ par l'industrie. Cet exemple a fait de l'industrie un solide défenseur de l'accès à un système d'échange dans le cadre d'une stratégie globale de conformité.

Un marché d'échange d'émissions auquel le Canada choisirait de participer devra être soigneusement conçu pour faire en sorte que tous les crédits soient liés à des projets efficaces au plan de l'environnement, c'est-à-dire qui permettent une réduction démontrée des émissions de GES.

Des systèmes d'échange de droits d'émissions sont déjà en place en Europe, en Australie et aux États-Unis.

Plusieurs systèmes d'échange sont déjà en marche.

- *Système d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre de l'Union européenne (EU ETS)*
Lancé en janvier 2005, le système EU ETS est devenu le plus important marché d'échange d'émissions au monde. Au cours de la première année, on y a échangé 362 millions droits UE, d'une valeur approximative de 7,2 milliards d'euros. Le système EU ETS fonctionnera en deux phases. Dans la première, jusqu'en 2007, le programme ne vise que les émissions de dioxyde de carbone de plusieurs grands secteurs industriels (énergie, métaux, minéraux, pâtes et papier). Dans la deuxième phase, de 2008 à 2012, le programme pourrait être élargi aux six types de GES et aux secteurs de l'aviation, des produits chimiques et de l'aluminium.

- Greenhouse Gas Abatement Scheme (GGAS), Nouvelle-Galles du Sud (NGS)*
 Ce programme, lancé par l'État australien de Nouvelle-Galles du Sud en 2004, fixe des cibles d'émissions pour les détaillants d'électricité de NGS et les autres entreprises qui y participent volontairement. Les cibles sont établies par personne, et les émissions admissibles pour les différents participants sont liées à ces cibles. Les cibles d'émissions seront progressivement abaissées. En 2007, les cibles d'émissions seront fixées à environ 85 p. 100 du niveau de 2003 et demeureront à ce niveau pour le reste de la durée du programme. Il est prévu que le GGAS se poursuive jusqu'en 2012, un délai qui pourrait être prolongé jusqu'en 2020 si aucun programme national élargi n'est mis en place d'ici là.
- Regional Greenhouse Gas Initiative (RGGI)*
 Le RGGI est un système de plafond et d'échange pour les entreprises de production d'électricité à combustibles fossiles dans sept États du Nord-Est des États-Unis : Connecticut, Delaware, Maine, New Hampshire, New York, New Jersey et Vermont. En vertu d'un protocole d'entente signé par les États participants en 2005, les émissions de dioxyde de carbone des producteurs d'électricité seront limitées à compter de 2009. Les entités réglementées seront autorisées à utiliser différents instruments de conformité, y compris les allocations, les crédits pour réduction anticipée (c'est-à-dire des crédits pour les réductions d'émissions survenant après la signature du protocole d'entente, mais avant l'entrée en vigueur du programme) et les crédits compensatoires pour la capture et la combustion des gaz d'enfouissement et le reboisement.
- Chicago Climate Exchange (CCX)*
 Le CCX est un programme volontaire de réduction des GES. Il a été établi dans le but d'atteindre différents objectifs, dont l'élaboration d'un programme souple de plafonnement et d'échange. Les entreprises s'y conforment en réduisant leurs émissions, en achetant des allocations d'autres entreprises ou en achetant des crédits provenant de programmes de réduction des émissions répondant à des critères définis. Les six GES sont couverts par le CCX. Les entreprises qui adhèrent au programme prennent un engagement juridiquement contraignant de réduire leurs émissions directes en dessous d'un seuil prédéterminé. À la fin de la phase I (décembre 2006), tous les participants auront réduit leurs émissions à 4 p. 100 sous le niveau de base établi en fonction des émissions annuelles moyennes entre 1998 et 2001. Le nombre de participants au CCX est passé de 77 à 129 en 2005 et les participants ont accepté provisoirement de prolonger le programme de quatre ans. Le prix moyen des crédits est légèrement inférieur à deux dollars la tonne.

Il y a également un intérêt croissant envers la création d'un programme national d'échange de GES aux États-Unis.

Plusieurs législateurs américains importants poursuivent leurs efforts pour mettre en place un programme national d'échange de droits d'émissions aux États-Unis. L'une de ces propositions (parrainée par les sénateurs John McCain et Joe Lieberman) entraînerait la création d'un programme obligatoire de plafonnement et d'échange pour les grands producteurs de GES dans le secteur de l'énergie et d'autres secteurs industriels ciblés, ainsi que pour les fournisseurs en amont de carburants de transport, à partir de cibles d'émission absolues. Un tel programme couvrirait 85 p. 100 des émissions de GES aux États-Unis, y compris les émissions en amont du secteur du transport. Les cibles initiales sont établies pour la période 2010-2015 selon le niveau approximatif de 2000. En plus des allocations américaines, les instruments de conformité valides en vertu de la proposition comprendraient des allocations échangeables provenant des marchés des émissions dans d'autres pays, une augmentation enregistrée nette de la séquestration, une

diminution enregistrée des émissions de GES (c'est-à-dire une compensation admissible) et des crédits pour réductions futures.

Une autre proposition (parrainée par le sénateur Jeff Bingaman) créerait un programme d'échange obligatoire pour toutes les sources en amont et pour les sources en aval d'émissions associées aux procédés selon les cibles d'intensité des émissions. Ce programme offrirait une couverture encore plus étendue que la proposition McCain-Lieberman puisqu'il s'appliquerait à l'ensemble des sources en amont. Les cibles initiales seraient établies pour la période 2010-2019. L'allocation totale en 2010 serait égale au produit intérieur brut prévu pour cette année, multiplié par un facteur d'intensité des émissions égal à 2,4 p. 100 sous l'intensité prévue pour 2009. Pour chaque année subséquente, la cible d'intensité serait diminuée de 2,4 p. 100. La proposition autoriserait un large éventail d'instruments de conformité, y compris les projets compensatoires dans d'autres pays, mais pas les allocations ou les crédits émis par un autre pays.

Les entreprises canadiennes pourraient bénéficier de la participation à un marché mondial du carbone.

Il est de l'intérêt national du Canada de participer aux marchés internationaux du carbone le plus tôt possible. L'accès à ces marchés serait avantageux non seulement pour les émetteurs canadiens de GES qui pourraient devoir respecter les obligations de conformité, mais aussi pour les entreprises de l'industrie environnementale canadienne qui ont les produits et l'expertise nécessaires pour prendre de l'expansion dans ce marché mondial en pleine croissance.

Les marchés d'échange de droits d'émissions permettent à l'industrie d'atteindre la conformité environnementale d'une manière efficace au plan économique. En donnant une valeur aux réductions d'émissions, un programme d'échange avec des cibles obligatoires crée une incitation pour les producteurs à réduire leurs émissions sous les niveaux cibles. En même temps, le système offre aux sources dont les coûts marginaux sont plus élevés un moyen économique de satisfaire à leurs obligations de conformité. En égalisant les coûts marginaux dans l'ensemble du système, un système d'échange permet de minimiser le coût total de conformité.

Le rattachement d'un programme national d'échange aux marchés internationaux permet d'accroître ces avantages de façon substantielle. L'augmentation du nombre et de la gamme de sources couvertes par les programmes reliés permet d'augmenter à la fois les possibilités d'épargne et les incitatifs à la réduction des émissions. En outre, cela facilite la réduction efficace des émissions dans et entre les entreprises exerçant des activités dans plusieurs pays.

Le rattachement du marché canadien aux marchés internationaux donnerait aux entreprises canadiennes une souplesse additionnelle pour satisfaire de façon économique aux obligations de conformité. De tels liens contribueraient à donner une impulsion à la création d'un marché unique et efficace pour les GES, dans lequel les réductions d'émissions seraient mises en œuvre à l'endroit et au moment où elles sont le plus économiques, et dans lequel le coût global d'atteinte des objectifs serait réduit au minimum.

L'orientation future du marché national canadien du carbone reste incertaine.

La question de l'implantation d'un marché du carbone au Canada est liée à l'établissement par le gouvernement fédéral de cibles d'émissions de GES pour les producteurs. Si les entreprises se voient attribuer des objectifs, elles voudront avoir accès à un mécanisme qui leur permettra d'atteindre ces objectifs d'une manière économiquement efficace. Un marché du carbone permet à la fois d'encourager l'efficacité économique dans l'atteinte des objectifs de réduction et de

fournir une source de financement cruciale pour appuyer les projets de réduction. Les objectifs qui créent le marché et qui en alimentent le fonctionnement constituent le point central.

Les marchés d'émissions ont démontré leur efficacité pour faciliter l'atteinte des objectifs de réduction des émissions en Europe. Ceci étant dit, il est hautement probable qu'un système d'échange constituera un élément central de la réaction mondiale au changement climatique au terme de la première période d'engagements en vertu du Protocole de Kyoto, en 2012.

Pour le Canada, le défi réside donc dans la mise en place de l'infrastructure nécessaire afin de permettre aux entreprises et aux organisations canadiennes d'apprendre à fonctionner dans un environnement d'échange de droits d'émissions tout en cherchant à établir des liens, là où c'est possible, avec d'autres systèmes d'échange, de manière à élargir l'accès et les possibilités. De cette façon, les institutions financières canadiennes pourront apprendre à maîtriser les fonctions intermédiaires requises pour connaître le succès dans ce marché en évolution.

L'établissement de liens entre un système canadien d'échange de droits d'émissions et l'un des systèmes internationaux présente des défis.

L'établissement de liens entre un système canadien d'échange de droits d'émissions et celui d'un autre pays ou d'une autre région serait bénéfique pour les entreprises canadiennes, leur offrant accès à un marché plus étendu et diminuant les coûts de conformité. Cependant, un certain nombre de problèmes pourraient se poser aux plans politique et technique. Les principaux problèmes touchent les écarts dans les types de cibles, l'utilisation potentielle par le Canada d'un prix plafond, les écarts dans l'admissibilité des différents instruments de conformité, les différences dans l'approche utilisée pour l'attribution des crédits, la sévérité des cibles, la nécessité d'un accord sur les « efforts comparables » et les sanctions pour non-conformité.

Recommandations

La TRNEE a cerné les possibilités d'actions suivantes pour l'établissement de liens entre le marché national du carbone et le marché international.

10. Marché d'échange de l'après-2012 avec les États-Unis

Recommandation

La politique canadienne devrait mettre l'accent sur la préparation à un marché commun avec les États-Unis d'émissions de carbone et de GES après 2012. Les efforts à court terme devraient porter sur l'exploration des possibilités d'échange de carbone à l'échelle nord-américaine et sur la façon de faire en sorte qu'un tel marché soit fondé sur des normes élevées en matière de surveillance, de conformité, de réglementation et de pratiques financières, de manière à en assurer l'efficacité environnementale.

Justification

On ne peut dire qu'un marché d'échange du carbone et des GES existe réellement si la plus grande économie de la planète (et le plus grand producteur) n'en fait pas partie. En dehors du Protocole de Kyoto, il existe d'autres possibilités de rattachement qui tireraient avantage des progrès récents et de l'intérêt croissant dans les programmes d'échange aux États-Unis (comme le RGGI) et des propositions mises de l'avant par plusieurs sénateurs américains en vue de l'adoption de projets de loi nationaux établissant des systèmes d'échange de carbone.

Sur la base de cet intérêt et de cette expérience grandissants, le Canada devrait entreprendre des discussions exploratoires sur l'établissement de liens futurs avec un programme américain. Ces discussions devraient être lancées bien avant 2012. La coordination de l'élaboration des politiques avec les États-Unis pourrait contribuer à diminuer ou à prévenir l'émergence de difficultés touchant notamment les différences dans les instruments de conformité admissibles, les compensations nationales admissibles, les méthodologies de mesure des émissions et l'utilisation d'un prix plafond. De telles discussions pourraient être coordonnées par des voies bilatérales, peut-être dans le cadre de discussions plus larges sur la qualité de l'air ou par l'approche trinationale nord-américaine par l'entremise de la Commission de coopération environnementale de l'ALENA.

11. Échanges entre les systèmes

Recommandation

Le Canada devrait, le plus rapidement possible, examiner la nécessité d'établir des ponts ou des « passerelles » permettant aux entreprises canadiennes de participer aux systèmes d'échange en place dans d'autres pays.

Justification

Différents mécanismes d'échange s'établiront dans les différentes sphères de compétences internationales. Ces systèmes auront chacun leurs caractéristiques propres, posant des défis pour les relier en un système mondial d'échange. Par exemple, le Canada pourrait faire face à des problèmes de conformité s'il choisit d'adhérer aux programmes d'échange de droits d'émissions des États-Unis ou de l'Australie et que ces pays n'adhèrent pas à un accord international en vertu de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

En prévision de ce problème, le Canada pourrait examiner la possibilité d'établir un système de « passerelles » permettant aux entreprises canadiennes de participer au système américain ou australien tant que le nombre d'unités de conformité canadiennes vendues dans ces systèmes resterait inférieur au nombre d'unités de conformité américaines ou australiennes vendues au Canada. Cette approche tendrait à diminuer l'efficacité du système d'échange mais serait nécessaire pour assurer la conformité du Canada en vertu du régime international. Le problème disparaîtrait de lui-même si le Canada, les États-Unis et l'Australie participaient tous à un programme commun après 2012, auquel cas les réductions dans chaque pays auraient une valeur et seraient reconnues en vertu du régime international.

12. Le Canada et le système européen d'échange de droits d'émissions

Recommandation

Le Canada devrait commencer à évaluer les différentes options permettant de résoudre les problèmes techniques qui pourraient se poser à l'établissement de liens avec le grand système européen, déjà bien établi.

Justification

Si le Canada choisit de conserver le Protocole de Kyoto, il est évident qu'il voudra établir des liens avec le système d'échange de droits d'émissions de l'Union européenne. Le système européen (EU ETS) est le système d'échange le plus important, le plus actif et le mieux établi au monde. Il existe cependant plusieurs questions techniques qui devront être résolues si le Canada souhaite aller dans cette direction.

Jusqu'ici, le Canada a adopté des objectifs d'intensité pour ses industries, mais ces objectifs ne correspondent pas aux objectifs absolus établis dans le cadre du système européen. Pour répondre à ce défi, le Canada devrait analyser les options qui s'offrent à lui pour surmonter ces différences techniques, pourtant bien réelles. Dans un premier temps, le Canada devrait entreprendre une analyse afin d'évaluer l'étendue des réductions absolues des émissions que pourraient atteindre les grands émetteurs finaux (GEF) en comparaison du nombre de crédits GEF qui seraient émis par le gouvernement. Si l'écart est faible, la situation ne poserait pas de réelles difficultés pour le Canada. Une autre option consisterait à miser sur les crédits GEF du Canada avec des unités de quantité attribuée².

13. Prix plafond proposé par le Canada

Recommandation

Le Canada devrait examiner la possibilité d'abolir le prix plafond proposé dans la conception d'un système d'échange de l'après-2012 afin de faire en sorte que les Canadiens puissent bénéficier pleinement des avantages offerts par les liens avec d'autres systèmes.

Justification

Le prix plafond proposé par le Canada pourrait être l'obstacle le plus important à l'établissement de liens entre un système canadien d'échange de droits d'émission et les autres systèmes internationaux. Les prix plafonds déforment les systèmes d'échange et rendent extrêmement difficile l'établissement de liens avec les systèmes qui n'en comprennent pas.

Tout en reconnaissant que le prix plafond promis a été un élément important de l'acceptation par l'industrie d'un système plafonné, le gouvernement devrait examiner la possibilité d'éliminer le prix plafond dans la conception du marché canadien d'émissions de carbone et de GES après 2012 afin d'éliminer cet obstacle à l'établissement de liens avec les autres systèmes internationaux d'échange.

² La quantité attribuée est la quantité totale de [gaz à effet de serre](#) que chaque pays est autorisé à émettre pendant la [première période d'engagement](#) du [Protocole de Kyoto](#). Cette quantité totale est ensuite divisée en unités de quantité attribuée (UQA), chaque UQA représentant le droit échangeable d'émettre une tonne d'équivalent de dioxyde de carbone.